



COMPTE RENDU DE L'AUDIOCONFERENCE DU 24 MARS 2020 .

Vous l'avez compris, période de confinement oblige, la norme pour faire vivre le dialogue social est désormais à l'audioconférence. Tant pour la Direction Générale que pour les directions locales (DDFiP etc.).

Une nouvelle réunion s'est tenue hier à 14 H 15.

Voici ce qui en est ressorti :

Pour le moment, le Département est relativement épargné par le nombre de contaminations au COVID-19. Un seul cas positif et quelques agents ayant été en "contact" sont actuellement en quatorzaine pour l'instant sans symptômes.

En ce moment, l'effectif qui permet d'assurer les missions de niveau1 de la DDFiP de Vaucluse représente environ 20% en présentiel qui s'ajoutent aux 10% en télétravail.

Concernant le côté sanitaire, le directeur a tenu à rappeler les **bonnes pratiques en la matière**, que l'on retrouve sous forme de fiche élaborée par le Secrétariat Général diffusée auprès des chefs de service et publiée sur Ulysse 84.

La règle en cas de symptômes est de prévenir immédiatement le médecin de prévention ainsi que son chef de service.

L'agent touché doit ensuite impérativement **quitter son lieu de travail** (s'il n'est pas déjà chez lui). Le médecin de prévention lui indiquera alors la marche à suivre.

En tout état de cause, c'est le médecin qui doit faire autorité.

POINT PLAN DE CONTINUATION DE L'ACTIVITÉ

- **Trésoreries SPL et Hospitalières** : la situation est toujours sous contrôle et l'ensemble payes-dépenses va être assuré.
- **SIP/SIE** : il a été rappelé aux chefs de services qu'il doit y avoir le minimum d'agents requis pour assurer les missions prioritaires de ces structures.
Pour les SIP : accueil à distance (téléphone, mail, courrier).
Pour les SIE : RCTVA, restitution IS et crédits d'impôt, etc.(soutien à l'activité économique).
Pour ces services (SIE), les conséquences des annonces du Ministre de l'Économie au sujet de la gestion du fonds de solidarité par la DGFIP devraient être faibles pour le réseau car une centralisation et une automatisation sont en cours de mise en œuvre.
- **SPFE** : la direction, suite aux précisions apportées par la DG, a ajouté certaines des missions en niveau 1 au niveau de l'enregistrement, notamment le cas des actes des sociétés, et des actes

avec paiement. Le service est en phase de calibrage afin de réduire le nombre d'agents prioritaires au strict minimum.

•**SPF** : 6 postes sont en télétravail depuis lundi, dans ces services, la réduction attendue (ou espérée) devrait permettre de réduire le nombre d'agents devant être présents.

•**INFORMATIQUE** : la direction continue la "réquisition" de PC portables pour augmenter le nombre de télétravailleurs. A priori, la DG sera réactive en fonction du durcissement potentiel du confinement.

Les points divers suivants ont ensuite été abordés :

RH

Une foire aux questions (FAQ) relative aux RH vient d'être diffusée à tous les agents et mise en ligne sur Ulysse 84 répondant à diverses interrogations (gestion des absences, des horaires, rémunération, etc.).

NETTOYAGE DES LOCAUX

D'après le Directeur, le nettoyage et la désinfection des locaux occupés ne posent actuellement pas trop de difficultés et se passent dans de bonnes conditions à l'exception d'un site et la fourniture de produits sur deux autres sites: le prestataire va être contacté rapidement pour régler ces sujets.

JUSTIFICATIF DE DÉPLACEMENT PROFESSIONNEL

Une nouvelle version en a été publiée par le ministère de l'intérieur. Celle-ci va être envoyée dès aujourd'hui à vos chefs de services pour diffusion aux agents amenés à se déplacer pour venir travailler. Elle sera valable pour une durée d'un mois.

N'oubliez pas de vous en munir. Elle vient en complément de l'attestation de déplacement dérogatoire (obligatoire elle aussi).

REPAS

Rien n'est prévu pour les restaurations collectives (Avignon et Orange), par conséquent, les collègues en présentiel sont invités à venir avec leur repas. Sur ce point, nous réitérons notre demande de dédommagement avec effet rétroactif pour les agents privés de restauration collective.

TRANSPORT

Confirmation de l'ouverture du parking de la Cité administrative pour les agents tenus à être présents physiquement sur ces services.

WEBMAIL

Ce module de messagerie dit « dégradé » est à saturation. Pour le moment plus aucune habilitation ne pourra être donnée.

Beaucoup de collègues confinés ne peuvent donc pas consulter leur messagerie et accéder aux informations délivrées par l'administration.

N'oubliez pas de vous connecter régulièrement sur vos sites syndicaux nationaux et locaux et

ULYSSE via le portail de la gestion publique. Dans la période, ils restent de précieuses sources alternatives d'information.

CONGÉS

Dans le cadre du vote de la loi instaurant un « état d'urgence sanitaire », les fonctionnaires, comme les salariés du privé, risquent de devoir poser une semaine de congés obligatoire. Pour le moment, le directeur indique que les fonctionnaires ne sont pas concernés.

Ce sujet doit être évoqué aujourd'hui avec les Ministres.

Pour les organisations syndicales, les congés comme les RTT ne doivent être ni imposés ni remis en question !

CAMPAGNE IR

Le sujet de la campagne IR sera tranché en cours de semaine. A priori, le gouvernement tendrait vers un desserrement du dépôt plutôt qu'un décalage de la campagne. L'objectif étant que les avis soient disponibles en septembre.

ARRETES COMPTABLES

Nous avons demandé s'il était possible d'organiser une tenue hebdomadaire de la comptabilité DDR3 dans les trésoreries. Il nous a été répondu que cela se pratiquait déjà dans l'Est du pays et en région parisienne qui n'ont plus assez d'agents pour faire des arrêtés comptables quotidiens. Nous adopterions ce système si la situation se dégradait.

Conclusion :

Nous devons être un nombre minimum dans les locaux. A ce sujet, un nouveau point (avec recensement) sera effectué en fin de semaine pour comptabiliser le nombre de collègues encore présents dans les services.

En tout état de cause, la règle qui prévaut est de rester au maximum chez soi et, dans le cas des missions relevant du PCA, d'instaurer obligatoirement une rotation entre les agents en présentiel.

Pour les agents présents, nous rappelons que le principe « fini parti » doit s'appliquer.

Prochaine audioconférence avec la DDFIP : vendredi 27 mars 2020.